

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 340:2003

Vêtements de protection - Exigences générales

Protective clothing - General
requirements

Schutzkleidung - Allgemeine
Anforderungen

12/2003

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 340:2003 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 340:2003.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Vêtements de protection - Exigences générales

Schutzkleidung - Allgemeine Anforderungen

Protective clothing - General requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 3 novembre 2003.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	6
4 Exigences de base relatives à la santé et à l'ergonomie	7
4.1 Généralités	7
4.2 Innocuité	7
4.3 Conception	8
4.4 Confort	9
5 Vieillesse	9
5.1 Généralités	9
5.2 Solidité des teintures	9
5.3 Variation dimensionnelle due au nettoyage	9
5.4 Méthodes de lavage et de nettoyage à sec	10
6 Système de tailles	10
7 Marquage	11
7.1 Marquage général	11
7.2 Marquage spécifique	12
8 Informations fournies par le fabricant	13
Annexe A (informative) Niveau de performance	15
Annexe B (informative) Organigramme	16
Annexe C (informative) Vérification des caractéristiques ergonomiques des vêtements de protection (Essais pratiques de performance)	17
C.1 Généralités	17
C.2 Principe	17
C.3 Questions dévaluation	18
C.4 Raisons du caractère non acceptable d'un produit	19
Annexe D (informative) Exemples de désignation de taille	20
D.1 Exemples de désignation de taille pour les costumes, vestes, manteaux et pantalons	20
D.2 Exemple de désignation de tailles pour les dispositifs de protection du torse	20
Annexe E (normative) Pictogrammes	22
Annexe ZA (informative) Articles de la présente norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE	25
Bibliographie	26

Avant-propos

Le présent document EN 340:2003 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en Juin 2004, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en Juin 2004.

Le présent document remplace l'EN 340:1993.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA, B, C ou D, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

Le CEN/TC 162, lors de sa 19^{ème} réunion qui s'est tenue les 24/25-09-1998 à Haan, en Allemagne, a décidé de réviser la norme. Le groupe de travail 1 du CEN/TC 162 a été chargé de cette tâche.

Les annexes A, B, C et D sont informatives, l'annexe E est normative.

Introduction

La présente Norme européenne est une norme de référence à rappeler si nécessaire dans les normes spécifiques. Elle ne peut être utilisée seule, mais uniquement en association avec une autre norme contenant des exigences relatives à la performance de protection. Dans le cas d'exigences spécifiques, celles-ci doivent être spécifiées dans une norme adaptée à ces produits.

La révision de l'EN 340:1993 a donné lieu aux principales modifications ci-après décrites dans la présente nouvelle édition de la norme :

- des exigences de base relatives à la santé et à l'ergonomie, y compris des méthodes d'essai, ont été ajoutées (voir l'article 4). La plupart de ces exigences concernent les fournisseurs des fabricants de vêtements. Les fabricants de vêtements doivent tenir compte d'autres exigences importantes pour se conformer aux normes de produits spécifiques ;
- une méthode d'essai de lavage industriel a été incluse dans l'article 5 car il s'agit d'un type de lavage fréquemment appliqué à de nombreux types de vêtements de protection ;
- le système de désignation de la taille, présenté à l'article 6, a été amélioré afin de tenir compte des exigences de taille de la série EN 13402 ;
- une nouvelle annexe C (informative) a été ajoutée en tant que guide afin de développer des spécifications pour des essais de performance pratiques dans les normes de produits.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie des exigences générales de performance relatives à l'ergonomie, à l'innocuité, aux systèmes de taille, à la durabilité, au vieillissement, à la compatibilité et au marquage des vêtements de protection ainsi qu'aux informations fournies par le fabricant doit fournir avec les vêtements de protection.

2 Références normatives

Cette Norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette Norme européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y compris les amendements).

EN 420, *Exigences générales pour les gants.*

EN 1413, *Textiles - Détermination du PH de l'extrait aqueux.*

EN 1811, *Méthode d'essai de référence pour la libération du nickel par des produits destinés à entrer en contact direct et prolongé avec la peau.*

EN 13402-1, *Désignations des tailles de vêtements - Partie 1 : Termes, définitions et procédés de mesurage du corps.*

EN 13402-2, *Désignation des tailles de vêtements - Partie 2 : Mesures primaires et secondaires.*

prEN 13402-3, *Désignation des tailles de vêtements - Partie 3 : Mesures et intervalles.*

prEN 14362-1, *Textiles - Méthodes de détection et de détermination de certaines amines aromatiques répertoriées dérivées de colorants azoïques - Partie 1 : Essais effectués directement sur des textiles colorés - Détection de l'utilisation de certains colorants de type azoïque accessibles à des agents de réduction sans extraction.*

EN 23758, *Textiles – Code d'étiquetage d'entretien au moyen de symboles (ISO 3758:1991).*

EN 25077, *Textiles – Détermination des variations dimensionnelles au lavage et au séchage (ISO 5077:1984).*

EN ISO 3175-1, *Textiles – Nettoyage à sec et finition – Partie 1 : Méthode d'évaluation de l'aptitude au nettoyage des textiles et vêtements (ISO 3175-1:1998).*

EN ISO 3175-2, *Textiles – Nettoyage à sec et finition – Partie 2 : Modes opératoires au tétrachloroéthylène (ISO 3175-2:1998).*

EN ISO 4045, *Cuir – Détermination du Ph.*

EN ISO 6330, *Textiles – Procédures de lavage et séchage domestiques pour l'essai des textiles (ISO/DIS 6330:1997).*

EN ISO 105, *Textiles – Essais de solidité des teintures.*

ISO 7000, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel – Index et tableau synoptique.*

ISO 15797, *Textiles – Méthodes de blanchissage et de finition industriels pour les essais des vêtements de travail.*